



Philipp Bucher
Hinterdorf 16, 6018 Buttisholz
079 473 56 73
ph_bucher@hotmail.com

Je soumetts à l'attention de l'assemblée générale du 1er décembre 2024 à Amriswil la proposition de modifier le standard 15 sur le point suivant.

Position: Tête, oreilles, cou

De réduire l'envergure des oreilles de 26-30 cm à 25-29 cm.

Justification :

La plupart des Béliers nains ont maintenant déjà une envergure d'oreille de 26-28 cm. Les animaux qui correspondent à l'idéal, un type court et puissant, ont plutôt une envergure de 26-27 cm.

Des mesures de test chez des éleveurs ont parfois révélé des longueurs limitées chez des animaux de pointe. Les Béliers nains dont l'envergure est supérieure à 29 cm sont généralement de type long et deviennent trop lourds ou leur couronne ne correspond pas à leur corps.

Une autre raison est que l'envergure est généralement négligée lors du jugement. Sauf pour les nouvelles variétés et uniquement si elles sont du côté le plus court. On n'accorde pas assez d'attention à la qualité des oreilles, à la couronne et au port en fer à cheval.

La commission du standard voulait déjà procéder à cette adaptation pour le standard 2015. Mais à l'époque, le comité de notre club s'y était opposé. Chez le P+etit bélier d'un poids idéal de 2,9 à 3,2 kg, l'envergure idéale est de 30 à 34 cm. Il n'est pas possible qu'un Bélier nain et un Petit bélier avec la même longueur d'envergure soient idéaux. L'envergure de 26 - 30 cm date des années précédentes, où les animaux étaient généralement plus longs de type et plutôt fins.

Si la proposition était acceptée, je chercherais ensuite à en discuter avec la commission du standard et je leur soumettrais la proposition.

En cas d'accord mutuel, la proposition entrerait en vigueur.

Buttisholz, 19 mars 2024

Philipp Bucher